

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 23 MAI 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 38

Procurations : 9

Votants : 47

Le vingt-trois mai deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le jeudi 16 mai 2024 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Bannay sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : jeudi 16 mai 2024.

Etaient présents :

Délibération n°042/2024

Objet : Remplacement délégué titulaire au sein du SIRVAA pour la commune de Sury près Léré

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, BUFFET Bernard, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, FLEURIET Antoine, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, MARQ Pascale, TERREFOND Anne-Marie, FOURNIER Ophélie, TOUZERY Jean-Pierre, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, VERON Carine, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, GORIN Jean-Paul, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUBE Jean-Claude, MATELLINI Gabrielle, BIGNON Océane, PAYE Christelle, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :

M. VAN DER PUTTEN Bruno a donné pouvoir à Mme MARQ Pascale
Mme BEGUE Carole

M. BILLAUT Jean-Louis a donné pouvoir à Mme RAIMBAULT Agnès
Mme RUELLE Florence a donné pouvoir à M. BUFFET Bernard

M. BARBEAU Julien a donné pouvoir à Mme TERREFOND Anne-Marie

M. RENAUD François a donné pouvoir à Mme NOYER Françoise

Mme LELIEVRE Corinne a donné pouvoir à Mme CHAMBON Valérie

M. DELESGUES Christian a donné pouvoir à Mme COQUERY Liliane

M. CROUZET Olivier a donné pouvoir à Mme VERON Carine

Mme PERONNET Anne

M. FAUROUX Laurent

Mme AUDRY Régine est remplacée par son suppléant

M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par sa suppléante

M. PELE Jean-Yves a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent

Secrétaire de séance : Marie-France MARIX

Vu la démission de Mme FROT Patricia,

Vu la candidature de Mme DAREAU Pascale,

Vu les statuts du SIRVAA,

Vu l'élection à bulletin secret,

Vu les résultats du scrutin :

Nombre de votants	47
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	47
Bulletins blancs	0

Résultats	47 voix pour Mme DAREAU Pascale
-----------	------------------------------------

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

Le conseil communautaire

- DESIGNER Mme DAREAU Pascale comme déléguée au sein du SIRVAA.

Pour extrait conforme

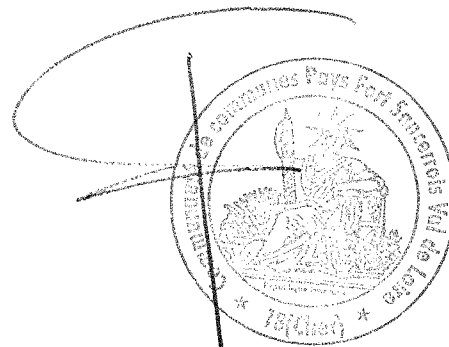
Fait à Sancerre, le 30/05/2024

Date de mise en ligne sur le site internet : 22/06/24

Le secrétaire de séance
Marie-France MARIX



Le Président
Laurent PABIOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 23 MAI 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 38

Procurations : 9

Votants : 47

Le vingt-trois mai deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le jeudi 16 mai 2024 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Bannay sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : jeudi 16 mai 2024.

Etaient présents :

Délibération n°043/2024

Objet : Tarifs de la piscine intercommunale de Saint-Satur

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, BUFFET Bernard, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, FLEURIET Antoine, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, MARQ Pascale, TERREFOND Anne-Marie, FOURNIER Ophélie, TOUZERY Jean-Pierre, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, VERON Carine, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, GORIN Jean-Paul ,CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence , SCOUBE Jean-Claude, MATELLINI Gabrielle, BIGNON Océane, PAYE Christelle, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :

M. VAN DER PUTTEN Bruno a donné pouvoir à Mme MARQ Pascale
Mme BEGUE Carole

M. BILLAUT Jean-Louis a donné pouvoir à Mme RAIMBAULT Agnès
Mme RUELLE Florence a donné pouvoir à M. BUFFET Bernard

M. BARBEAU Julien a donné pouvoir à Mme TERREFOND Anne-Marie

M. RENAUD François a donné pouvoir à Mme NOYER Françoise

Mme LELIEVRE Corinne a donné pouvoir à Mme CHAMBON Valérie

M. DELESGUES Christian a donné pouvoir à Mme COQUERY Liliane

M. CROUZET Olivier a donné pouvoir à Mme VERON Carine

Mme PERONNET Anne

M. FAUROUX Laurent

Mme AUDRY Régine est remplacée par son suppléant

M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par sa suppléante

M. PELE Jean-Yves a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent

Secrétaire de séance : Marie-France MARIX

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver les tarifs de la piscine intercommunale à Saint-Satur. Aucune modification n'a été apportée à la tarification. Il s'agit simplement de reprendre une délibération d'ensemble regroupant toutes les modifications apportées antérieurement (rajout vente maillots de bains et locations des jeux).

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver les tarifs proposés pour la piscine intercommunale de Saint-Satur.

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

Le conseil communautaire

Tarifs à compter de juin 2024	
Enfants de moins de 4 ans	Gratuit
Enfants de + de 4 ans et adultes- Résidents communauté de communes	3 € l'entrée et 25 € la carte de 10 entrées
Enfants de + de 4 ans et adultes- Résidents hors communauté de communes	4 € l'entrée et 35 € la carte de 10 entrées
Maillots de bain	7 €
Location de jeux 30 minutes de Location	5€

- APPROUVE les tarifs de la piscine intercommunale de Saint-Satur comme indiqué ci-dessus.

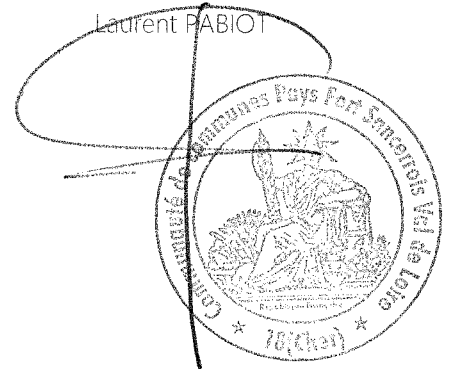
Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 30/05/2024

Date de mise en ligne sur le site internet : 21/06/24

Le secrétaire de séance
Marie-France MARIX



Le Président
Laurent PABIOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 23 MAI 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 38

Procurations : 9

Votants : 47

Le vingt-trois mai deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le jeudi 16 mai 2024 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Bannay sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : jeudi 16 mai 2024.

Etaient présents :

Délibération n°044/2024

Objet : Fongibilité des crédits

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, BUFFET Bernard, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, FLEURIET Antoine, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, NOYER Françoise, STOUPEK Marie-Paule, MARQ Pascale, TERREFOND Anne-Marie, FOURNIER Ophélie, TOUZERY Jean-Pierre, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, VERON Carine, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, GORIN Jean-Paul, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUBE Jean-Claude, MATELLINI Gabrielle, BIGNON Océane, PAYE Christelle, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :

M. VAN DER PUTTEN Bruno a donné pouvoir à Mme MARQ Pascale
Mme BEGUE Carole
M. BILLAUT Jean-Louis a donné pouvoir à Mme RAIMBAULT Agnès
Mme RUELLE Florence a donné pouvoir à M. BUFFET Bernard
M. BARBEAU Julien a donné pouvoir à Mme TERREFOND Anne-Marie
M. RENAUD François a donné pouvoir à Mme NOYER Françoise
Mme LELIEVRE Corinne a donné pouvoir à Mme CHAMBON Valérie
M. DELESGUES Christian a donné pouvoir à Mme COQUERY Liliane
M. CROUZET Olivier a donné pouvoir à Mme VERON Carine
Mme PERONNET Anne
M. FAUROUX Laurent
Mme AUDRY Régine est remplacée par son suppléant
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par sa suppléante
M. PELE Jean-Yves a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
Secrétaire de séance : Marie-France MARIX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.1414-2, L.1411-5, L.2121-22, L.5217-10-6 ;

Vu la délibération n°072-2022 du conseil communautaire du 15 septembre 2022 ;

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Communautaire de déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Le Président informera l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Cette disposition permettrait d'amender si besoin la répartition des crédits budgétaire entre chaque chapitre budgétaire (chapitres budgétaires classiques et chapitre opération) afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition et sans modifier le montant global des investissements. Cette disposition permettrait de réaliser des opérations purement techniques avec rapidité (sans décision modificative).

Ainsi, il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

Le conseil communautaire

- **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (taux maximum autorisé) à compter de la signature de la délibération.
- **PRECISE** que Monsieur le Président informera le Conseil Communautaire de ces mouvements de crédits dans le cadre du relevé de décision lors de la séance la plus proche.

Pour extrait conforme

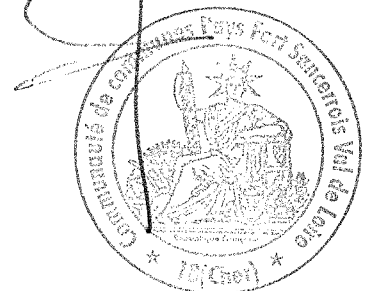
Fait à Sancerre, le 30/05/2024

Date de mise en ligne sur le site internet : 21/06/24

Le secrétaire de séance
Marie-France MARIX



Le Président
Laurent PABIOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 23 MAI 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 38

Procurations : 9

Votants : 47

Le vingt-trois mai deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le jeudi 16 mai 2024 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Bannay sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : jeudi 16 mai 2024.

Etaient présents :

Délibération n°045/2024

Objet : Répartition des subventions
aux partenaires culturels

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, BUFFET Bernard, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, FLEURIET Antoine, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, NOYER Françoise, STOUPEK Marie-Paule, MARQ Pascale, TERREFOND Anne-Marie, FOURNIER Ophélie, TOUZERY Jean-Pierre, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, VERON Carine, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, GORIN Jean-Paul, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUPE Jean-Claude, MATELLINI Gabrielle, BIGNON Océane, PAYE Christelle, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :

M. VAN DER PUTTEN Bruno a donné pouvoir à Mme MARQ Pascale
Mme BEGUE Carole

M. BILLAUT Jean-Louis a donné pouvoir à Mme RAIMBAULT Agnès
Mme RUELLE Florence a donné pouvoir à M. BUFFET Bernard

M. BARBEAU Julien a donné pouvoir à Mme TERREFOND Anne-Marie

M. RENAUD François a donné pouvoir à Mme NOYER Françoise

Mme LELIEVRE Corinne a donné pouvoir à Mme CHAMBON Valérie

M. DELESGUES Christian a donné pouvoir à Mme COQUERY Liliane

M. CROUZET Olivier a donné pouvoir à Mme VERON Carine

Mme PERONNET Anne

M. FAUROUX Laurent

Mme AUDRY Régine est remplacée par son suppléant

M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par sa suppléante

M. PELE Jean-Yves a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent

Secrétaire de séance : Marie-France MARIX

Lors du vote du budget en avril, une subvention de 22 000€ a été votée à répartir entre les associations culturelles intégrées au PACT 2024 ainsi que 3000€ à répartir entre les communes de Boulleret et Saint Satur.

La commission avait décidé les années précédentes de verser une subvention au prorata des dépenses. La proposition de répartition est faite en fonction du montant des dépenses artistiques inscrites au budget prévisionnel au moment du dépôt du dossier des associations pour la programmation 2024.

Le montant des dépenses artistiques prévisionnelles des associations s'élevant à 134 739€ et le montant de la subvention à répartir étant de 22 000€, cela correspond à une subvention d'environ 16.3% du montant du budget prévisionnel.

Partenaires associatifs	Budget prévisionnel en €	Acompte subvention CDC en €	Total en €
Crézanswing	14 780	1 204.50	2 409
CEC festival de Bué	3 690	300.50	601
Fondation Vasarely	19 136	1 560.00	3 120
Festival de Boucard	30 000	2 445.00	4 890
Les Arcandiers du Pays Fort	20 583	1 677.50	3 355
Allons voir	28 050	2 286.00	4 572
Amag'art	14 500	1 182.00	2 364
Association des géologues	4 000	326.00	652
Total	134 739	10 981.50	21 963

Comme les années précédentes, un acompte de 50% de la somme octroyée peut être versé dès la répartition votée en conseil communautaire et le solde sur présentation du budget réalisé.

Partenaires municipaux	Budget prévisionnel en €	Solde à verser en €
Boulleret	20 780	1 742
Saint Satur	15 000	1 258

Le montant de la subvention sera, comme pour les associations, proportionnel au budget réalisé.

Le montant de la subvention aux 2 communes voté lors de l'approbation du budget est de 3000€ à répartir sur les 2 entités. En tenant compte du budget artistique de 35 780€, cela revient à une subvention de la CDC de 8.38%.

*Après en avoir délibéré
A l'unanimité
Le conseil communautaire*

- APPROUVE la répartition des subventions versée aux partenaires culturels comme indiqué ci-dessus

- ACCEPTE le versement d'un acompte de 50 % du montant total prévisionnel
- DIT que le solde sera versé sur présentation du budget réalisé et pourra être revu à la baisse en fonction des dépenses artistiques effectivement réalisées.

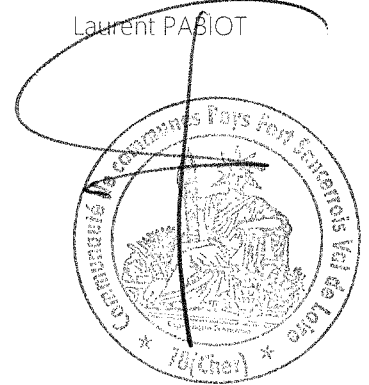
Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 30/05/2024

Date de mise en ligne sur le site internet : 21/06/24

Le secrétaire de séance
Marie-France MARIX



Le Président
Laurent PABIOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 23 MAI 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 38

Procurations : 9

Votants : 47

Le vingt-trois mai deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le jeudi 16 mai 2024 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Bannay sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : jeudi 16 mai 2024.

Etaient présents :

Délibération n°046/2024

Objet : Convention de partenariat avec les communes accueillant un spectacle de la saison culturelle de la CDC

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, BUFFET Bernard, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, FLEURIET Antoine, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, MARQ Pascale, TERREFOND Anne-Marie, FOURNIER Ophélie, TOUZERY Jean-Pierre, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, VERON Carine, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, GORIN Jean-Paul, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUBE Jean-Claude, MATELLINI Gabrielle, BIGNON Océane, PAYE Christelle, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :

M. VAN DER PUTTEN Bruno a donné pouvoir à Mme MARQ Pascale
Mme BEGUE Carole

M. BILLAUT Jean-Louis a donné pouvoir à Mme RAIMBAULT Agnès
Mme RUELLE Florence a donné pouvoir à M. BUFFET Bernard

M. BARBEAU Julien a donné pouvoir à Mme TERREFOND Anne-Marie

M. RENAUD François a donné pouvoir à Mme NOYER Françoise

Mme LELIEVRE Corinne a donné pouvoir à Mme CHAMBON Valérie

M. DELESGUES Christian a donné pouvoir à Mme COQUERY Liliane

M. CROUZET Olivier a donné pouvoir à Mme VERON Carine

Mme PERONNET Anne

M. FAUROUX Laurent

Mme AUDRY Régine est remplacée par son suppléant

M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par sa suppléante

M. PELE Jean-Yves a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent

Secrétaire de séance : Marie-France MARIX

Dans le cadre de sa saison culturelle, la CDC organise différentes manifestations : théâtre, danse, concerts, spectacles de rue, salon du livre jeunesse... Des animations sont proposées à toutes les communes, en tournant d'une année sur l'autre dès lors que les conditions techniques correspondent aux prérequis, avec toujours la volonté de mailler l'ensemble du territoire. Il convient de noter que de nombreux ateliers sont proposés à différentes écoles, en ne sollicitant pas toujours les mêmes, et des spectacles et l'exposition scientifique de la FRMJC bénéficient à toutes les écoles du secteur qui le souhaitent. D'autres spectacles tout public composent également les saisons culturelles.

La convention de partenariat avec les communes vise à établir les conditions d'accueil des animations. Le cachet artistique et les éventuels coûts techniques sont pris en charge par la CDC mais en contrepartie, la commune s'engage à accueillir les artistes, prendre en charge leurs repas,

mettre à disposition gratuitement un lieu en bon état de marche,
communiquer sur l'évènement...

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président
à signer la convention de partenariat avec les communes accueillant un
spectacle.

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

Le conseil communautaire

- APPROUVE les termes de la convention de partenariat
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions de partenariat avec les communes accueillant un spectacle de la saison culturelle de la CDC.

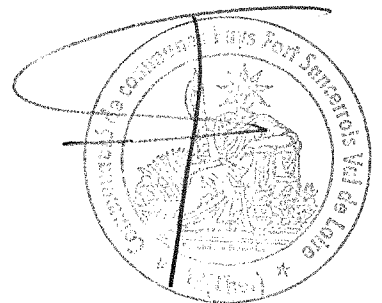
Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 30/05/2024

Date de mise en ligne sur le site internet : 22/06/24

Le secrétaire de séance
Marie-France MARIX



Le Président
Laurent PABIOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 23 MAI 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 38

Procurations : 9

Votants : 47

Le vingt-trois mai deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le jeudi 16 mai 2024 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Bannay sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : jeudi 16 mai 2024.

Etaient présents :

Délibération n°047/2024

Objet : Approbation du RPQS du service commun SPANC 2023

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, BUFFET Bernard, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, FLEURIET Antoine, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, MARQ Pascale, TERREFOND Anne-Marie, FOURNIER Ophélie, TOUZERY Jean-Pierre, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, VERON Carine, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, GORIN Jean-Paul ,CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence , SCOUPE Jean-Claude, MATELLINI Gabrielle, BIGNON Océane, PAYE Christelle, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :

M. VAN DER PUTTEN Bruno a donné pouvoir à Mme MARQ Pascale
Mme BEGUE Carole

M. BILLAUT Jean-Louis a donné pouvoir à Mme RAIMBAULT Agnès

Mme RUELLE Florence a donné pouvoir à M. BUFFET Bernard

M. BARBEAU Julien a donné pouvoir à Mme TERREFOND Anne-Marie

M. RENAUD François a donné pouvoir à Mme NOYER Françoise

Mme LELIEVRE Corinne a donné pouvoir à Mme CHAMBON Valérie

M. DELESGUES Christian a donné pouvoir à Mme COQUERY Liliane

M. CROUZET Olivier a donné pouvoir à Mme VERON Carine

Mme PERONNET Anne

M. FAUROUX Laurent

Mme AUDRY Régine est remplacée par son suppléant

M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par sa suppléante

M. PELE Jean-Yves a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent

Secrétaire de séance : Marie-France MARIX

Il s'agit du rapport annuel 2023 sur le service du SPANC : le rapport est joint en annexe. Ces données doivent être validées annuellement par le conseil communautaire et précisent le nombre d'habitations, les communes desservies, le mode de gestion, les tarifs, le taux de conformité.

Voici le bilan global :

	Exercice 2022	Exercice 2023
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	1 394	1 566
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	6 301	6 528
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	4 184	4 109
Taux de conformité en %	88,5	86,9

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le RPQS 2023 du service commun du SPANC

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

Le conseil communautaire

- APPROUVE le RPQS 2023 du service commun du SPANC.

Pour extrait conforme

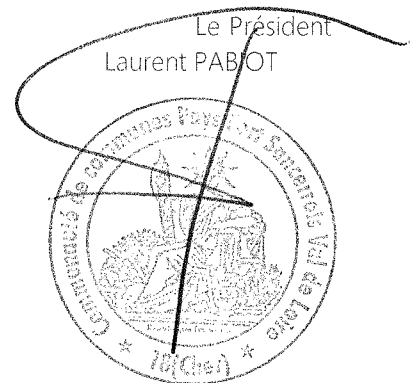
Fait à Sancerre, le 30/05/2024

Date de mise en ligne sur le site internet : 22/06/24

Le secrétaire de séance
Marie-France MARIX



Le Président
Laurent PABOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 23 MAI 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 38

Procurations : 9

Votants : 47

Le vingt-trois mai deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le jeudi 16 mai 2024 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Bannay sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : jeudi 16 mai 2024.

Etaient présents :

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, BUFFET Bernard, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, FLEURIET Antoine, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, MARQ Pascale, TERREFOND Anne-Marie, FOURNIER Ophélie, TOUZERY Jean-Pierre, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, VERON Carine, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, GORIN Jean-Paul, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUBE Jean-Claude, MATELLINI Gabrielle, BIGNON Océane, PAYE Christelle, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :

M. VAN DER PUTTEN Bruno a donné pouvoir à Mme MARQ Pascale
Mme BEGUE Carole

M. BILLAUT Jean-Louis a donné pouvoir à Mme RAIMBAULT Agnès

Mme RUELLE Florence a donné pouvoir à M. BUFFET Bernard

M. BARBEAU Julien a donné pouvoir à Mme TERREFOND Anne-Marie

M. RENAUD François a donné pouvoir à Mme NOYER Françoise

Mme LELIEVRE Corinne a donné pouvoir à Mme CHAMBON Valérie

M. DELESGUES Christian a donné pouvoir à Mme COQUERY Liliane

M. CROUZET Olivier a donné pouvoir à Mme VERON Carine

Mme PERONNET Anne

M. FAUROUX Laurent

Mme AUDRY Régine est remplacée par son suppléant

M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par sa suppléante

M. PELE Jean-Yves a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent

Secrétaire de séance : Marie-France MARIX

Le Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne a arrêté son projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) par délibération du 13 mars 2024.

Conformément aux articles R. 153-4 et R.153-5 du code de l'urbanisme, les EPCI membres du syndicat émettent un avis et d'éventuelles contributions ou remarques durant 3 mois après la réception du dossier.

M. Scoupe, Vice-Président en charge de l'Aménagement, a rappelé les différentes étapes de la démarche et a exposé les principaux éléments présent dans le SCOT.

Le projet s'appuie sur les axes suivants :

- Axe 1 : Réaffirmer la vocation productive d'une ruralité qui innove, cultive les signes de qualité et dynamise le Nord du Cher

- Axe 2 : Faire briller des patrimoines vivants et valoriser une authenticité qui se vit au présent pour des espaces de vie attractifs et adaptés aux nouvelles attentes des populations
- Axe 3 : valoriser un réseau territorial interconnecté et solidaire au service d'une nouvelle accessibilité, d'espaces dynamiques et d'une attractivité durable
- Axe transversal : déployer l'accès à la culture et une offre touristique qui s'affirme dans les grands circuits

Le Document d'Orientation et d'Objectifs regroupe les dispositions prescriptives du SCoT et se décline suivant les grandes orientations suivantes :

- Préserver et mettre en valeur les ressources et la richesse patrimoniale de Sancerre Sologne : pour un territoire durablement authentique et attractif
- Affirmer la vocation productive du territoire et le rôle moteur du tourisme pour le développement local et la reconnaissance du territoire
- Valoriser un réseau territorial et solidaire pour la qualité de vie des habitants et un développement durable du territoire.

Présentation des principaux chiffres du projet :

- Les objectifs économiques : Favoriser l'accueil d'environ 1 400 nouveaux actifs à horizon 2043, permettant ainsi au territoire de retrouver un volume d'actifs proche de celui de 2010
- Les objectifs résidentiels : Créer 2 250 logements entre 2021 et 2043 pour accompagner une croissance de population de l'ordre de 1 760 habitants par rapport à 2019 (+0.2%/an)
- Les objectifs pour la limitation de la consommation d'espaces et la lutte contre l'étalement urbain sur 2021-2043 : Consommation maximale d'espace de 188 ha sur 2021-2043 soit 8,2 ha/an pour une baisse de 66% par rapport à 2011-2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L103-2 à L103-7 relatifs à la concertation, les articles L141-1 à L145-1 relatifs au schéma de cohérence territoriale, ainsi que R143- et R143-5,

Vu la délibération n°17/06bis du 28 mars 2017 du Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne portant prescription de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Sancerre Sologne, exposant les objectifs poursuivis et définissant les modalités de concertation,

Vu le débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) tenu en comité syndical le 3 mars 2020,

Vu le 2e débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) tenu en comité syndical le 30 novembre 2021,

Vu le 3e débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) tenu en comité syndical le 20 octobre 2023,

Vu le projet de SCoT annexé à la présente délibération,

Considérant que la teneur des débats exprimés lors de cette concertation montre au global que le public partage les enjeux relevés dans le diagnostic du SCoT et que les choix retenus pour le projet sont pertinents, ces choix étant traduits par les orientations du Projet d'Aménagement et de

Développement Durables du SCoT et leur déclinaison dans le Document d'Orientation et d'Objectifs.

Vu la note de synthèse jointe à la convocation de la présente séance.

Après en avoir délibéré

Par 2 abstentions (Brigitte CHOTARD et Claude FONTAINE) et 45 voix pour
Le conseil communautaire

- EMET un avis favorable sur le projet du SCOT du Pays Sancerre Sologne.

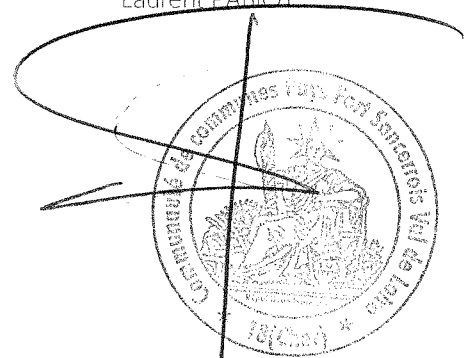
Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 30/05/2024

Date de mise en ligne sur le site internet : 21/06/24

Le secrétaire de séance
Marie-France MARIX



Le Président
Laurent PARIOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 23 MAI 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 50
Présents : 38
Procurations : 9
Votants : 47

Le vingt-trois mai deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le jeudi 16 mai 2024 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Bannay sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : jeudi 16 mai 2024.

Délibération n°049/2024

Objet: Débat sur les zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAENR) proposées sur le territoire

Etaient présents :

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, BUFFET Bernard, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, FLEURIET Antoine, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, MARQ Pascale, TERREFOND Anne-Marie, FOURNIER Ophélie, TOUZERY Jean-Pierre, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, VERON Carine, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, GORIN Jean-Paul, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUBE Jean-Claude, MATELLINI Gabrielle, BIGNON Océane, PAYE Christelle, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :

M. VAN DER PUTTEN Bruno a donné pouvoir à Mme MARQ Pascale
Mme BEGUE Carole
M. BILLAUT Jean-Louis a donné pouvoir à Mme RAIMBAULT Agnès
Mme RUELLE Florence a donné pouvoir à M. BUFFET Bernard
M. BARBEAU Julien a donné pouvoir à Mme TERREFOND Anne-Marie
M. RENAUD François a donné pouvoir à Mme NOYER Françoise
Mme LELIEVRE Corinne a donné pouvoir à Mme CHAMBON Valérie
M. DELESGUES Christian a donné pouvoir à Mme COQUERY Liliane
M. CROUZET Olivier a donné pouvoir à Mme VERON Carine
Mme PERONNET Anne
M. FAUROUX Laurent
Mme AUDRY Régine est remplacée par son suppléant
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par sa suppléante
M. PELE Jean-Yves a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent

Secrétaire de séance : Marie-France MARIX

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (dite loi APER) vise à dynamiser la production d'EnR sur les territoires. Elle prévoit dans son article 15 la mise en place d'une planification ascendante des énergies renouvelables sur le territoire français.

La loi ambitionne de remettre au cœur de la planification énergétique l'élu local en définissant des zones d'accélération des Energies Renouvelables (ZAENR) à l'initiative des communes.

Une fois approuvée en conseil municipal, un débat doit se tenir au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sur la cohérence des zones d'accélération identifiées avec le projet du territoire.

Les ZAENR approuvées par les communes sont les suivantes :

ZAENR solaire photovoltaïque sur bâtiment :

Commune	Parcelle cadastrée	Surface
BELLEVILLE SUR LOIRE	ZE 379	1 084 m ²
BELLEVILLE SUR LOIRE	ZE 300	2 346 m ²
BELLEVILLE SUR LOIRE	AC 265, AC 248	2645 m ²
BELLEVILLE SUR LOIRE	AC 164	800 m ²
BELLEVILLE SUR LOIRE	ZE 17	1700 m ²
BELLEVILLE SUR LOIRE	AC 268, AC 242, AC 241	612 m ²
BELLEVILLE SUR LOIRE	AC 104	276 m ²
BELLEVILLE SUR LOIRE	AB 255	587 m ²
BELLEVILLE SUR LOIRE	ZB 255	410 m ²
BOULLERET	BK 371, 436, 520, 545, 559	7335 m ²
BOULLERET	BS 185, 187, 188, 211, 213, 222, 223, 227, 228	1077 m ²
BOULLERET	BR 76, 77, 83, 372, 376	1820 m ²
BOULLERET	BR 302	220 m ²
BOULLERET	BR 140, 141	453 m ²
BOULLERET	BR 73	996 m ²
BOULLERET	BR 148	659 m ²
BOULLERET	BR 231, 232	320 m ²
BOULLERET	BR 413	1304 m ²
BOULLERET	BR 414	180 m ²
BOULLERET	BP 585	532 m ²
BOULLERET	BR 415	1643 m ²
BOULLERET	BS 97, 98	343 m ²
BOULLERET	AH 99, 100	306 m ²
BOULLERET	BI 755	614 m ²
BOULLERET	BI 168, 169, 170, 175, 176, 780, 800, 803	2107 m ²
BOULLERET	AV 186	1440 m ²
BOULLERET	AP 44, 45, 46	2050 m ²
BOULLERET	AS 52	345 m ²
BOULLERET	AS 152, 160, AW 126	1825 m ²
BOULLERET	AS 29, 33, 126	1205 m ²
BOULLERET	AY 56, 57, 201	1256 m ²
BOULLERET	AY 62, 63, 140	897 m ²
BOULLERET	BK 137	2236 m ²
BOULLERET	BH 118	535 m ²
BOULLERET	BM 144, 145	836 m ²
SAINT SATUR	Toute la commune	786 ha
SURY PRES LERE	ZH 386	12 609 m ²
VEAUGUES	Toute la commune	2 795 ha
TOTAL		35 869 603 m ²

ZAENR solaire photovoltaïque au sol - Uniquement ombrières sur parking :

Commune	Parcelle cadastrée	Surface
BELLEVILLE SUR LOIRE	AI 11	70 636 m ²
BELLEVILLE SUR LOIRE	AK 01	29 584 m ²
BELLEVILLE SUR LOIRE	ZE 307	1724 m ²
BELLEVILLE SUR LOIRE	ZE 462, AC 265	1519 m ²
BELLEVILLE SUR LOIRE	AC 268, AC 223	2 218 m ²
BELLEVILLE SUR LOIRE	ZE 300	1 112 m ²
BELLEVILLE SUR LOIRE	Voirie	3 546 m ²
BELLEVILLE SUR LOIRE	AC 138, AC 139, AC 141, AC 142	4 887 m ²

BOULLERET	BL 177, 178, 179, 184, 416	1388 m2
BOULLERET	BS 185, 186, 187, 188, 196, 197, 206, 207, 208, 209, 211, 213, 221, 222, 223, 225, 227, 228, 229	11 897 m2
SAINT SATUR	Toute la commune	786 ha
TOTAL		7 988 511 m2

ZAENR solaire thermique :

Commune	Parcelle cadastrée	Surface
JALOGNES	Toute la commune	2822 ha

ZAENR hydroélectricité :

Commune	Parcelle cadastrée	Surface
SAINT SATUR	Toutes les parcelles proches du Ru, cours d'eau de la commune	10 191 m2

ZAENR géothermie :

Commune	Parcelle cadastrée	Surface
JALOGNES	Toute la commune	2822 ha
SAINT SATUR	Toute la commune	786 ha
VEAUGUES	Toute la commune	2795 ha
TOTAL		6 403 ha

ZAENR Biogaz/Biométhane :

Commune	Parcelle cadastrée	Surface
JALOGNES	Toute la commune	2822 ha

En annexe de la présente délibération, se trouve les plans des divers ZAENR.

Après cet exposé, Monsieur Scoupe, Vice-Président en charge de l'Aménagement déclare le débat sur les ZAENR ouvert.

Il rappelle le courrier envoyé le 25 mars 2024 à Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture du Cher. Il visait à l'interpeler et la questionner sur l'impact des décrets du 29 décembre 2023 et 8 avril 2024, relatifs aux énergies photovoltaïques et demandait conseil sur la marche à suivre pour identifier des ZAENR cohérentes et sans impact sur la consommation d'espace du territoire.

Monsieur Scoupe fait alors état du courrier de réponse de Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture. Il a été envoyé en annexe de la note de préparation de ce conseil.

Il en est conclu qu'il reste des interrogations quant à la consommation d'espace que pourrait engendrer les projets de champs photovoltaïques au sol. M. Scoupe propose d'émettre des réserves sur les projets de ZAENR photovoltaïques au sol.

Au vu de ces éléments, le Vice-Président de de la Communauté de Communes du Pays Fort Sancerrois Val de Loire ajoute que la tenue du débat sur les ZAENR sera formalisée par la présente délibération.

Vu la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables ;

Vu l'article L.141-5-3 du code de l'énergie

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

Le conseil communautaire

- PREND ACTE de la présentation et de la tenue d'un débat en séance sur les ZAENR du territoire Pays Fort Sancerrois Val de Loire
- EMET un avis favorable pour les ZAENR suivantes :
 - L'ensemble des ZAENR solaire photovoltaïque sur bâtiment
 - L'ensemble des ZAENR solaire photovoltaïque concernant les ombrières sur parking
 - L'ensemble des ZAENR hydroélectricité
 - L'ensemble des ZAENR géothermie
- SURSOIT à statuer pour les ZAENR solaire photovoltaïque au sol au vue de l'imprécision lié à la consommation d'espace que pourrait engendrer ces projets, dans l'attente d'éléments complémentaires obtenu dans de futurs décrets d'application.

Pour extrait conforme

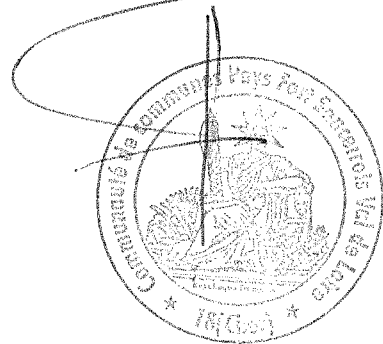
Fait à Sancerre, le 30/05/2024

Date de mise en ligne sur le site internet : 22/06/24

Le secrétaire de séance
Marie France MARIX



Le Président
Laurent PABIOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 23 MAI 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 38

Procurations : 9

Votants : 47

Le vingt-trois mai deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le jeudi 16 mai 2024 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Bannay sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : jeudi 16 mai 2024.

Etaient présents :

Délibération n°050/2024

Objet : Aide à l'immobilier et aide
TPE au profit de l'entreprise EI
JEUNOT

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, BUFFET Bernard, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, FLEURIET Antoine, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, MARQ Pascale, TERREFOND Anne-Marie, FOURNIER Ophélie, TOUZERY Jean-Pierre, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, VERON Carine, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, GORIN Jean-Paul ,CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence , SCOUPE Jean-Claude, MATELLINI Gabrielle, BIGNON Océane, PAYE Christelle, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :

M. VAN DER PUTTEN Bruno a donné pouvoir à Mme MARQ Pascale
Mme BEGUE Carole

M. BILLAUT Jean-Louis a donné pouvoir à Mme RAIMBAULT Agnès
Mme RUELLE Florence a donné pouvoir à M. BUFFET Bernard

M. BARBEAU Julien a donné pouvoir à Mme TERREFOND Anne-Marie

M. RENAUD François a donné pouvoir à Mme NOYER Françoise

Mme LELIEVRE Corinne a donné pouvoir à Mme CHAMBON Valérie

M. DELESGUES Christian a donné pouvoir à Mme COQUERY Liliane

M. CROUZET Olivier a donné pouvoir à Mme VERON Carine

Mme PERONNET Anne

M. FAUROUX Laurent

Mme AUDRY Régine est remplacée par son suppléant

M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par sa suppléante

M. PELE Jean-Yves a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent

Secrétaire de séance : Marie-France MARIX

VU le décret n° 2016-733 du 2 juin 2016 actualisant le régime des aides à l'investissement immobilier et à la location d'immeubles accordées aux entreprises par les collectivités territoriales et leurs groupements ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L.1511-3 ;

VU la délibération n° 2018 08 du conseil communautaire relative à la signature d'une convention de partenariat économique entre la Région Centre Val de Loire et les communautés de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire et Sauldre et Sologne ;

VU la délibération n° 2018 046 du conseil communautaire du 26 avril 2018 portant approbation du règlement d'intervention de l'aide à l'immobilier d'entreprise

VU la délibération n°115 2021 du conseil communautaire du 16 décembre 2021 portant modification du règlement d'intervention de l'aide à l'immobilier d'entreprise,

Vu le règlement (UE) n°1407/2013 de la commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides « de minimis »,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L.1511-3,

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil Régional du Centre-Val de Loire CPR n°17.10.31.61 approuvant les aides aux TPE,

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil Régional du Centre-Val de Loire CPR n° 18033125 relative à la signature d'une convention de partenariat économique,

Vu la délibération n° 2018 08 du conseil communautaire relative à la signature d'une convention de partenariat économique entre la Région Centre Val de Loire et les communautés de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire et Sauldre et Sologne,

Vu la délibération n° 2019 014 du conseil communautaire du 14 mars 2019 portant modification du règlement d'intervention du fonds d'aide directe aux petites et Moyennes entreprises dénommé « Aide en faveur des TPE »

Vu la délibération n° 2020 016 du conseil communautaire du 20 février 2020 portant modification du règlement d'intervention du fonds d'aide directe aux petites et Moyennes entreprises dénommé « Aide en faveur des TPE »

Vu la délibération n°2020 072 du conseil communautaire du 24 septembre 2020 portant modification du règlement d'intervention du fonds d'aide directe aux petites et Moyennes entreprises dénommé « Aide en faveur des TPE »

Vu la délibération n° 048 2023 du 25 mai 2023 portant modification du règlement d'aide TPE et portant adhésion au fonds partenarial d'économie de proximité,

Vu les conditions d'attribution des aides en faveur des TPE,

Vu l'avis favorable du comité Initiative Cher réuni le 25 avril 2024

Mme JEUNOT a lancé son activité d'esthétique en 2014 et loue un local sur la commune de Léré. Son activité s'est bien développée et elle a recruté une apprentie. Le local actuel ne lui permet pas de pouvoir proposer certaines prestations c'est pourquoi elle a fait le choix d'acheter un local plus grand toujours sur la commune de Léré. Cela lui permettra notamment d'avoir une cabine supplémentaire et de proposer ou développer certaines prestations.

La EI JEUNOT fait la demande d'une aide TPE de 1 740 € pour l'achat de matériel professionnel et une nouvelle enseigne. La SCI JCS Entreprise fait la demande d'une aide à l'immobilier d'entreprise de 10 900 € pour l'achat d'une maison qui sera le nouveau lieu d'activité.

Le comité Initiative Cher réuni le 25 avril dernier a émis un avis favorable à ces deux demandes d'aides.

La commission développement économique (du 23 avril et 14 mai) a également donné un avis favorable à l'octroi de ces deux aides.

Il est proposé au conseil communautaire d'accorder une aide TPE d'un montant de 1 740 € à la EI JEUNOT et une aide à l'immobilier d'entreprise à la SCI JCS Entreprise d'un montant de 10 900 €.

Après en avoir délibéré
A l'unanimité
Le conseil communautaire

- ATTRIBUE une aide TPE d'un montant de 1 740 € à la EI JEUNOT et une aide à l'immobilier d'entreprise à la SCI JCS Entreprise d'un montant de 10 900 €.

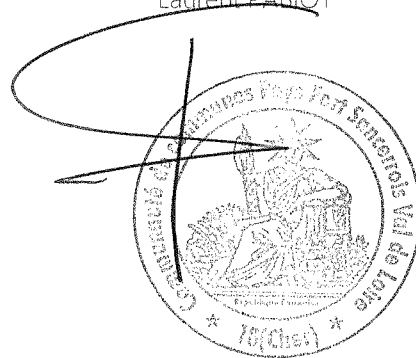
Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 30/05/2024

Date de mise en ligne sur le site internet : 21/06/24

Le secrétaire de séance
Marie-France MARIX



Le Président
Laurent PARIOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 23 MAI 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 50

Présents : 38

Procurations : 9

Votants : 47

Le vingt-trois mai deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le jeudi 16 mai 2024 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Bannay sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : jeudi 16 mai 2024.

Etaient présents :

Délibération n°051/2024

Objet : Prise en charge du loyer du cabinet médical de Vailly sur Sauldre

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, BUFFET Bernard, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, FLEURIET Antoine, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, NOYER Françoise, STOUPAK Marie-Paule, MARQ Pascale, TERREFOND Anne-Marie, FOURNIER Ophélie, TOUZERY Jean-Pierre, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, VERON Carine, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, GORIN Jean-Paul, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUPE Jean-Claude, MATELLINI Gabrielle, BIGNON Océane, PAYE Christelle, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :

M. VAN DER PUTTEN Bruno a donné pouvoir à Mme MARQ Pascale
Mme BEGUE Carole

M. BILLAUT Jean-Louis a donné pouvoir à Mme RAIMBAULT Agnès
Mme RUELLE Florence a donné pouvoir à M. BUFFET Bernard

M. BARBEAU Julien a donné pouvoir à Mme TERREFOND Anne-Marie

M. RENAUD François a donné pouvoir à Mme NOYER Françoise

Mme LELIEVRE Corinne a donné pouvoir à Mme CHAMBON Valérie

M. DELESGUES Christian a donné pouvoir à Mme COQUERY Liliane

M. CROUZET Olivier a donné pouvoir à Mme VERON Carine

Mme PERONNET Anne

M. FAUROUX Laurent

Mme AUDRY Régine est remplacée par son suppléant

M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par sa suppléante

M. PELE Jean-Yves a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent

Secrétaire de séance : Marie-France MARIX

Grâce au travail de recherche du cabinet PERSAUDERS RH, un médecin libéral est installé sur la commune de Vailly sur Sauldre depuis le 22 avril dernier dans le cabinet médical appartenant à la commune de Vailly sur Sauldre.

Afin d'encourager l'installation et le démarrage de l'activité du Docteur DIMITRASCU, il avait été convenu que la CDC prenne en charge le loyer du cabinet médical sur une durée d'un an. C'est pourquoi il est proposé au conseil communautaire la prise en charge du loyer du cabinet médical de Vailly sur Sauldre pour une durée d'un an pour un montant de 300 € mensuels

Après en avoir délibéré

Par 46 voix pour et une abstention (Ophélie FOURNIER)

Le conseil communautaire

- ACCEPTE la prise en charge du loyer du cabinet médical situé sur la commune de Vailly sur Sauldre durant une année
- AUTORISE le Président à effectuer toute démarche nécessaire

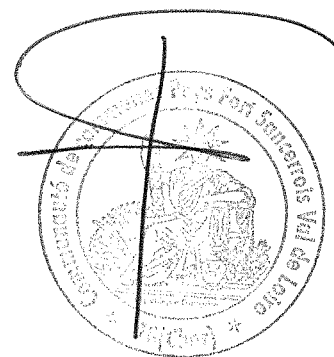
Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 30/05/2024

Date de mise en ligne sur le site internet : 22/06/24

Le secrétaire de séance
Marie-France MARIX



Le Président
Laurent PABIOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 23 MAI 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 50
Présents : 38
Procurations : 9
Votants : 47

Le vingt-trois mai deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire (Cher) légalement convoqué le jeudi 16 mai 2024 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Bannay sous la présidence de Monsieur Laurent PABIOT, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : jeudi 16 mai 2024.

Etaient présents :

Délibération n°052/2024

Objet : Créance éteinte

GODON Patrick, ANDRE Alain, TEYSSANDIER André, VERBEKE Marc, BUFFET Bernard, RAIMBAULT Agnès, THIROT Christian, FLEURIET Antoine, BOULAY Jacqueline, CHOTARD Brigitte, LEJUS Bertrand, FONTAINE Claude, LEGER Patrick, PIERRE Rémi, MILLERIOUX Chantal, NOYER Françoise, STOUPEK Marie-Paule, MARQ Pascale, TERREFOND Anne-Marie, FOURNIER Ophélie, TOUZERY Jean-Pierre, COQUERY Liliane, BEAUJOIN Thierry, PABIOT Laurent, VERON Carine, RUELLE Thérèse, CHARLON Alain, GORIN Jean-Paul, CHAMBON Valérie, EGEA Olivier, ANTZ Laurence, SCOUBE Jean-Claude, MATELLINI Gabrielle, BIGNON Océane, PAYE Christelle, GAUCHERON Olivier, KATITSCH Michel, MARIX Marie-France.

Etaient absents excusés :

M. VAN DER PUTTEN Bruno a donné pouvoir à Mme MARQ Pascale
Mme BEGUE Carole
M. BILLAUT Jean-Louis a donné pouvoir à Mme RAIMBAULT Agnès
Mme RUELLE Florence a donné pouvoir à M. BUFFET Bernard
M. BARBEAU Julien a donné pouvoir à Mme TERREFOND Anne-Marie
M. RENAUD François a donné pouvoir à Mme NOYER Françoise
Mme LELIEVRE Corinne a donné pouvoir à Mme CHAMBON Valérie
M. DELESGUES Christian a donné pouvoir à Mme COQUERY Liliane
M. CROUZET Olivier a donné pouvoir à Mme VERON Carine
Mme PERONNET Anne
M. FAUROUX Laurent
Mme AUDRY Régine est remplacée par son suppléant
M. RIMBAULT Jean-Claude est remplacé par sa suppléante
M. PELE Jean-Yves a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
Secrétaire de séance : Marie-France MARIX

La Trésorerie a fait parvenir une demande de créance éteinte suite à une décision de surendettement pour des factures de l'accueil de loisirs de Saint-Satur de 2016 à 2019 pour un montant total de 682,12 €. Il est proposé au conseil communautaire d'admettre en non-valeur la somme de 682,12 € et de mandater la somme à l'article 6542 sur l'exercice 2024.

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

Le conseil communautaire

- DECIDE d'admettre en non-valeur la somme de 682,12 € correspondant à des facturations accueils de loisirs

- IMPUTE la somme à l'article 6542 sur le budget principal pour l'exercice 2024

Pour extrait conforme
Fait à Sancerre, le 30/05/2024

Date de mise en ligne sur le site internet : 11/06/24

Le secrétaire de séance
Marie-France MARIX



Le Président
Laurent PABIOT

